

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° DC2022-95
--

Date de la convocation : 13/10/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 74

Conseillers représentés : 11

Total votants : 85

Le vingt octobre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 012 RATAUX Frédéric , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie (*depuis 19:42:23*) , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe (*depuis 19:44:44*) , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 087 SALEZ René , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 NOCTON Thierry , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 013 LALONDE Loïc (à 012 RATAUX Frédéric) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 038 SEMBENI Anne (*depuis 19:42:23 à 037 LEFORT Sylvie*) , 086 MACHINET Thierry (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 084 FLEURY Vincent) , 094 MINET Maxime (à 040 MATHIAS Frédéric) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 098 BESANCON Tony (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 110 DION Valentine) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Sur le rapport du Président ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

- 3 NOV. 2022

- 3 NOV. 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1er décembre 2023 dont les missions seront les suivantes :

Assurer la direction de l'exploitation du site en relation étroite avec la direction générale de la Communauté de Communes

- Participation active la mise en œuvre d'un projet de développement de l'établissement en relation avec le projet de développement du territoire, réalisation d'études prospectives,
- Gestion du personnel affecté à l'exploitation du parc, coordination du travail des agents, programmation d'activités, suivi de réalisation, évaluation,
- Participation active au pilotage de la programmation des événementiels sur le site,
- Application des procédures et décisions administratives sur le site du parc,
- Surveillance générale du site en termes de sécurité, notamment au regard de la réglementation en vigueur pour les sites accueillant du public et d'un ICPE, contrôle de l'application de règles de sécurité,
- Définition des besoins matériels, logistiques et humains nécessaires au fonctionnement du site, participation aux procédures de mise en concurrence,
- Participation à l'élaboration du budget annexe « PAD », mise en place et suivi d'une comptabilité analytique en relation avec le service comptabilité de la Communauté de Communes,
- Participation à la promotion de l'établissement et plus globalement à l'offre touristique globale du territoire,
- Elaboration et suivi d'indicateurs de gestion, de fréquentation, d'optimisation

Exploitation du site

- Supervision et participation aux soins animaliers et de l'entretien des élevages, gestion des cahiers d'entrées et de sorties,
- Supervision et participation à l'élaboration des produits pédagogiques d'animation déployés sur site,
- Supervision et participation à l'organisation des visites de groupes
- Suivi et évaluation de l'usure de l'équipement, proposition et supervision des remplacements, des entretiens, des maintenances en lien étroit avec le technicien Travaux de la Communauté de Communes
- Mise en œuvre (conception, suivi et réalisation) des nouvelles présentations d'espèces

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE avec 68 voix POUR , 7 voix CONTRE (005 CHANCE Jean-Michel , 030 HAULIN Eric , 040 MATHIAS Frédéric , 051 RAGUET Philippe , 086 MACHINET Thierry (Gérald 080 LORFEUVRE) , 091 BOUILLON Mathieu , 094 MINET Maxime (Frédéric 040 MATHIAS) et 10 ABSTENTIONS (015 THIERION Vincent , 026 LOBIDEL Alain , 039 LAMBLLOT Laurent , 048 FAILLON Gérard , 056 DANNEAUX Dominique , 074 DUMANGE Dominique , 081 ROBIN Dominique , 090 PIRAS Caroline , 114 HAUDECOEUR Agnès (Valentine 110 DION) , 121 RENOLLET Hubert de :

- Créer un emploi permanent sur le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de responsable d'exploitation du Parc Argonne Découverte, à temps complet à compter du 1er décembre 2022.

.../...

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où l'emploi ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans maximum.
- De fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme,

Le Président,

Benoît SINGLIT